




| | | |
|---|---|-----------------------------|
|  | <p>REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE</p> | <p>Procès-verbal</p> |
| | <p>Conseil d'Administration du 30 avril 2024</p> | |

SOMMAIRE

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Approbation du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023..... | 2 |
| 2 | Affaire n° 2024/01/01 Modification des statuts et du règlement intérieur du Conseil d'Administration..... | 2 |
| 3 | Affaires n° 2024/01/02 Convention de partenariat avec Eau de Paris | 3 |
| 4 | Affaire 2024/01/03 Adhésion Aqua Publica Europea | 4 |
| 5 | Affaire 2024/01/04 Dispositions relatives au marchés publics | 4 |
| 6 | Affaire 2024/01/05 Tableau des effectifs | 5 |
| 7 | Information 2024/01/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature..... | 5 |
| 8 | Information 2024/01/02 présentation E-Fluid | 5 |
| 9 | Dates à retenir..... | 6 |

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Madame Maïté CAZAUX, Monsieur Gérard CHAUSSET, Monsieur Jean-Claude FEUGAS, Monsieur Guillaume GARRIGUES, Madame Anne-Eugénie GASPARD, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Zeineb LOUNICI

Etaient absents ayant donné procuration : , Monsieur Daniel DELESTRE

Était absent : Monsieur Fabrice MORETTI

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMPET

La séance est ouverte à 14h20.

M. Guillemin et Mme Lounici sont en visioconférence.

1 Approbation du procès-verbal du conseil du 14 décembre 2023

S. CASSOU-SCHOTTE demande à procéder à l'approbation du PV du CA du mois de décembre.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 Affaire n° 2024/01/01 Modification des statuts et du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Sylvie Cassou-Schotte présente les impacts de la délibération du conseil métropolitain du 12 avril 2024 qui confirme à compter du 1^{er} janvier 2026 la gestion des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales par la Régie de l'eau au même titre que le service public de l'eau potable.

Cette délibération impacte les statuts de la Régie sur 3 points :

- La phase projet d'intégration de l'assainissement sera portée par la régie jusqu'au 31/12/2025 dans le cadre de la convention de prestations avec Bordeaux Métropole qui fera l'objet d'un avenant.
- A compter du 1^{er} janvier 2026, le périmètre d'intervention de la régie va évoluer pour intégrer les missions du service public de l'assainissement
- Les modalités de représentation des administrateurs dans l'article IV.5 des statuts de la Régie sont modifiés

Ce dernier point entraine également une modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration et notamment son article 5 dans lequel est ajouté la mention suivante :

« Dans le cadre de l'article IV.5 des statuts de la Régie, chaque membre du Conseil représentant d'association choisit un membre de son association qui sera seul à pouvoir bénéficier du pouvoir pendant la durée du mandat du membre du Conseil et soumet ce choix à validation de la Présidente du Conseil »

Maïté CAZAUX se fait confirmer qu'une seule personne peut être désignée dans son association pour la représenter au Conseil d'Administration en cas d'absence.
Il est précisé que cette personne ne peut représenter l'administrateur en Commission d'appel d'offres.

Gilles LANSALOT rappelle qu'il a été question qu'un troisième représentant du personnel soit présent au Conseil d'Administration et demande si c'est toujours d'actualité.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE répond que ce point fait partie d'une réflexion en cours mais qu'il n'y a pas de modification à ce stade.

Guillaume GARRIGUES indique qu'il souhaite voter pour le règlement intérieur mais contre la modification des statuts.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE précise que la modification des statuts de la Régie a déjà été votée par le Conseil Métropolitain et que la Régie doit seulement se prononcer sur la modification du règlement intérieur qui en découle.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE rappelle l'importance à accorder au mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, composé d'élus, avec sa majorité, son opposition, ses associations, ses représentants du personnel même s'ils n'ont pas un pouvoir de vote, mais qu'on considère essentiel quand même pour le fonctionnement démocratique de la régie. Elle rappelle que les membres du CA ont tous une responsabilité dans la réussite de cette entreprise publique et qu'il serait souhaitable que les membres soient présents en personne pour garantir la qualité des débats.

Mise au vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

3 Affaires n° 2024/01/02 Convention de partenariat avec Eau de Paris

Sylvie Cassou-Schotte donne la parole à Nicolas Gendreau pour la présentation de cette délibération.

Eau de Paris dispose d'un service interne de recherche dans les domaines en lien avec la sécurité sanitaire des eaux ainsi qu'un laboratoire R&D référencé « Biotox-Eaux » sur le territoire national.

Dans le cadre d'une convention, Eau de Paris propose de mettre en place une offre de coopération dans le domaine de la recherche entre régies publiques, établissements publics et autres sociétés publiques locales.

La délibération concerne une convention de coopération public-public d'une durée de 3 ans entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau de Paris permettant notamment à la Régie de :

- Participer au comité scientifique d'Eau de Paris
- Participer aux réunions de coopération semestrielles
- Solliciter des chercheurs d'Eau de Paris et son laboratoire
- Participer à la campagne de mesures annuelles réalisées par le laboratoire d'Eau de Paris

La contribution de la Régie sera de 29 660 € la 1^{ère} année et 15 000 € les années suivantes.

Laurent GUILLEMIN demande si le prix de 30k€ de contribution ne pourrait pas être diminué si la Régie passait par un prestataire extérieur pour le même type de prestation ?

Nicolas GENDREAU précise que ce ne sont pas des analyses classiques qui sont effectuées par le laboratoire Eau de Paris et que l'on peut difficilement réaliser ses analyses avec tous les laboratoires.

Sylvie CASSOU-SCHOTTE rappelle qu'il est opportun d'être dans un réseau de régies publiques et qu'il y a un intérêt à se rejoindre et travailler de concert. Eau de Paris n'est pas un prestataire mais un partenaire et ne fait pas de bénéfice dans le cadre de cette convention.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

4 Affaire 2024/01/03 Adhésion Aqua Publica Europea

Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente la délibération qui propose que la Régie adhère à un réseau européen qui œuvre pour la gestion publique des services d'eau potable et d'assainissement.

En effet, Aqua Publica Europea est une association européenne des opérateurs publics de l'eau qui réunit les services publics d'eau et d'assainissement et d'autres acteurs œuvrant à la promotion de la gestion publique de l'eau au niveau européen et international.

L'adhésion de la Régie de l'Eau lui permettra de devenir membre d'une large communauté de professionnels de l'eau et de rejoindre les groupes de travail sur les grands défis liés à la gestion des services d'eau.

Le montant de l'adhésion est de 5 800 € TTC par an.

Zeineb LOUNICI trouve que le montant de l'adhésion est important.

Maité CAZAUX indique que la CLCV est en faveur de cette adhésion. En effet, la CLCV est dans l'union européenne des bureaux de consommation et cela lui permet d'avancer sur un certain nombre de recommandations et d'orientations. Elle précise que le partage des expériences est extrêmement important.

Zeineb LOUNICI précise qu'elle ne remet pas en cause l'adhésion mais que le montant est difficile à justifier. Elle demande une présentation du bilan de l'activité de l'association.

Mise au vote.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

5 Affaire 2024/01/04 Dispositions relatives au marchés publics

Sylvie CASSOU-SCHOTTE donne la parole à Aurélie Keller pour présenter cette délibération.

A KELLER détaille les 3 dossiers présentés dans cette délibération à savoir :

- L'adhésion à la centrale d'achat « CANUT » spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms
- Le groupement de commandes avec Bordeaux Métropole sur un marché de prestations foncières : groupement en vue du lancement de la consultation pour un accord-cadre à bons de commande pour les prestations foncières concernant le

domaine de l'eau sur la période 2025-2028 pour un montant maximum de 5 650 000 € HT. La Régie serait le coordinateur du groupement.

- Le renouvellement des véhicules poids-lourds de la Régie en LOA (location avec option d'achats) avec un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 8 ans et un montant maximum de 8 000 000 €

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

6 Affaire 2024/01/05 Tableau des effectifs

Nicolas Gendreau présente la délibération qui vise à modifier l'intitulé de 12 postes préexistants sans augmentation des effectifs.

Le nombre total de postes permanents à la Régie reste à 490.

Nicolas GENDREAU précise que les 490 postes ne sont pas tous pourvus et qu'il y a entre 20 et 30 postes non pourvus à ce jour. Il indique également que le tableau des effectifs ne concerne que les permanents et ne tient pas compte des CDD, stagiaires et alternants.

Zeineb LOUNICI demande si ces changements ont un impact sur la masse salariale.

Nicolas GENDREAU répond qu'il est très compliqué de répondre à cette question. Les changements présentés sont plutôt des changements d'intitulés de poste sauf un poste qui change de catégorie.

Mise au vote

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

7 Information 2024/01/01 sur les marchés et les conventions signés par le directeur au titre de la délégation de signature

N. GENDREAU présente les marchés publics notifiés depuis la dernière séance du conseil d'administration ainsi que les conventions signées au titre de la délégation de signature dont il bénéficie.

8 Information 2024/01/02 présentation E-Fluid

Pascal BUSCH et Evelyne FRANCOU présentent le projet de refonte du système d'information usagers nommé « Horizon ».

9 Dates à retenir

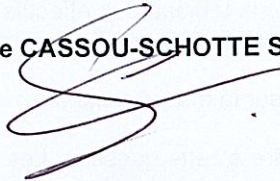
Mardi 7 mai : groupe de travail élus assainissement
Mercredi 15 mai : commission d'appel d'offre
Vendredi 17 mai : commission technique
Jeudi 13 juin : commission d'appel d'offres
Mercredi 19 juin : conseil d'administration
Vendredi 21 juin : groupe de travail élus assainissement
Mercredi 26 juin : commission technique
Jeudi 11 juillet : commission d'appel d'offres
Jeudi 12 septembre : commission d'appel d'offres
Vendredi 13 septembre : séminaire CODIR-CA de 9h à 14h

La séance est levée à 17h30

Bordeaux, le 30 avril 2024

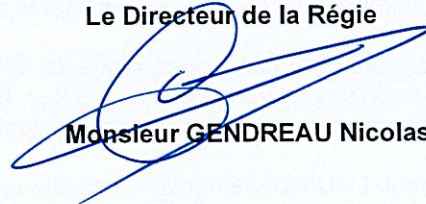
La Présidente du conseil d'administration

Madame CASSOU-SCHOTTE Sylvie



Le Directeur de la Régie

Monsieur GENDREAU Nicolas



La secrétaire de séance

Madame CAMPET Véronique

